

Auffargis, le 09 juillet 2020

Nos réf : MV/MTC

Chers parents,

Pendant l'année scolaire 2019-2020, la commune a mis en place un atelier ludique en anglais en partenariat avec l'association Mini Schools de Rambouillet.

Au vu du succès de cette activité, nous renouvelons cette prestation en y apportant des améliorations, à savoir :

- Organisation des groupes par niveau scolaire,
- Idéalement des groupes de 12 enfants,
- Un temps de goûter encadré par l'intervenante

Les séances se dérouleraient de la façon suivante, cependant cette proposition pourra être modifiée en fonction du nombre d'enfants inscrits :

Jour de l'activité	Niveau concerné	Tarif pour 1h30
Lundi de 16h30 à 18h	CE1	210 € pour 30 séances
Mardi de 16h30 à 18h	CE2	210 € pour 30 séances
Jeudi de 16h30 à 18h	CM1	210 € pour 30 séances
Vendredi de 16h30 à 18h	CM2	210 € pour 30 séances

La mairie propose aux familles une participation financière similaire à celle qui s'applique lors des classes transplantées soit 20, 40, 50,70 % du coût selon le quotient familial.

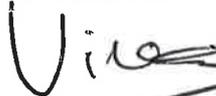
Vous trouverez ci-joint une fiche d'inscription à retourner en mairie pour le 14 août 2020 dernier délai accompagnée d'un chèque de réservation de 100 € à l'ordre de «Périscolaire et divers ». Celui-ci vous sera restitué avec votre facture calculée en fonction de votre quotient familial.

Le nombre d'enfants pouvant être accueillis étant limité, l'inscription définitive de votre enfant vous sera confirmée dès septembre.

Les séances débuteront le lundi 28 septembre 2020

Nous vous prions d'agréer, Chers Parents, l'expression de nos salutations distinguées.

La Maire Adjoint
chargée des affaires scolaires,
Marie VINCENT



FICHE D'INSCRIPTION ATELIER LUDIQUÉ EN ANGLAIS

Année scolaire 2020-2021

ENFANT

NOM :	Prénom :	Date de naissance :
Classe :		

Responsables de l'enfant

PERE NOM :	Prénom :	Adresse :
 :  .pers. :  .prof. :	Email :	

MERE NOM :	Prénom :	Adresse :
 :  .pers. :  .prof. :	Email :	

Personne à prévenir en cas d'urgence

Toute personne venant chercher l'enfant doit avoir une autorisation parentale.

NOM :	Prénom :	Adresse :
 :  .pers. :  .prof. :	Email :	

Autorisation (cocher les cases utiles) J'autorise Je n'autorise pas mon enfant à quitter seul l'établissement

Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à informer les différentes structures fréquentées par votre enfant. Cette fiche est transmise au personnel du Centre de Loisirs et à l'intervenante Mini-Schools.

Notre collectivité protège la confidentialité des données personnelles que vous lui confiez. Les pièces qui vous sont demandées sont strictement nécessaires. Qu'elles soient sous forme de papier ou numérisées, les informations qu'elles contiennent sont protégées et seront conservées pendant la durée légale et celle de leur utilité. Conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD), vous disposez du droit d'accéder aux données vous concernant collectées par la collectivité, de les rectifier, de les faire transmettre, et, sous certaines conditions de les faire effacer. Vous pouvez, à cet effet contacter les services aux adresses suivantes : mairie.auffargis@wanadoo.fr

Nous soussignés, **responsables légaux de l'enfant NOM**
 Prénom , déclarons exact l'ensemble des renseignements portés sur cette fiche,
 déclarons respecter le règlement intérieur et autorisons l'équipe pédagogique à prendre, le cas échéant, toutes
 mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

A Auffargis, le..... Signatures (obligatoires) :

Le Père

La Mère

Règlement de fonctionnement de l'atelier ludique en anglais

Année 2020-2021

Article 1 Lieu d'intervention

Le lieu d'accueil sera situé dans les locaux de l'Ecole Elémentaire entrée rue de St Benoit.

Article 2. Fonctionnement

Il fonctionne pendant la période scolaire de 16h 30 à 18h00 à partir du lundi 28 septembre 2020, sous la responsabilité d'un intervenant de l'association « Mini Schools » de Rambouillet.

Dès 16h30, les enfants prendront un goûter fourni par les parents encadré par l'intervenante. A la fin de la prestation, les enfants inscrits au centre de loisirs seront dirigés vers celui-ci. Pour les autres enfants, ils seront récupérés par leurs parents rue de St Benoit. En cas d'absence des parents, l'enfant sera redirigé vers le centre de loisirs et la prestation sera facturée à la famille.

Article 3 Inscription

L'inscription se fait en mairie. **La facture vous sera adressée courant octobre 2020.**

Article 4 Absences

Aucune absence de l'enfant ne sera remboursée.

Article 5 Discipline

Tout manquement à la discipline ou à la correction de la part d'un enfant tant vis-à-vis de l'intervenant, que des autres enfants fera l'objet d'un avertissement notifié aux parents suivi de l'exclusion temporaire ou définitive si la conduite de l'enfant ne change pas.

Article 6 Tarifs

La participation communale en fonction de votre quotient familial est la suivante : :

Valeur quotient	Tarif	Participation communale
QF < OU = 500 €	1	70 %
QF entre 501 et 850 €	2	50 %
QF entre 851 et 1600 €	3	40 %
QF > OU = 1601 €	4	20 %
Hors commune	Plein tarif	0 %

Pour le calcul du quotient familial, si vous n'avez pas fourni votre avis d'imposition 2020 avant le 10 octobre 2020, le tarif maximum sera appliqué.

Article 8 Mode de paiement

Les bénéficiaires des services ci-dessus cités peuvent s'acquitter des sommes à leur charge selon le mode de règlement suivant :

- prélèvement automatique. **Ne pas oublier de fournir un RIB**
- chèque

Si le règlement n'est pas parvenu à la date indiquée sur la facture, un titre exécutoire vous sera adressé par le Trésor Public.

En cas de non recouvrement de facture, la mairie prendra contact avec la famille et se réserve le droit de ne plus accepter le ou les enfants jusqu'au règlement des sommes dues.

Signature des parents :

